



CONFÉRENCE DE GENÈVE

En face du Palais des Nations à Genève: (de gauche à droite) le ministre des Affaires étrangères de France, M. Georges Bidault; le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. L. B. Pearson; le ministre des Affaires étrangères d'Australie, M. R. G. Casey.

Dans la deuxième déclaration qu'il faisait hier, M. Chou En-lai a amené sur le tapis la question des prisonniers de guerre. Il est difficile de comprendre pourquoi il a agi ainsi, s'il a le désir sincère de hâter l'avènement d'une solution pacifique des problèmes coréens.

Nous sommes tous au courant des efforts tentés l'hiver dernier à Pan Moun Jom, sous l'administration habile et impartiale des représentants indiens et la direction de la Commission des nations neutres pour le rapatriement, pour donner à tous les prisonniers l'occasion de décider par eux-mêmes s'ils devaient retourner ou non au communisme. Nous savons également que cette question a été réglée—et il ne servirait à rien de l'aborder de nouveau à cette conférence-ci.

Si le chef de la délégation chinoise cite la convention de Genève, je lui rappellerai les milliers de prisonniers sud-coréens qui sont disparus sans laisser de trace après avoir été capturés, le refus de rendre compte de nombreux prisonniers des Nations Unies, le refus de permettre à la Croix-Rouge de les visiter ou de donner des renseignements sur eux, le cruel traitement et les interrogatoires non moins cruels auxquels nombre d'entre eux ont été soumis.

Il est certain que, si elle était mise à l'étude au cours de la présente conférence, cette question donnerait lieu à d'abondants commentaires. Mais pareille discussion ne pourrait que retarder et peut-être compromettre l'œuvre que nous avons à accomplir ici et qui consiste à apporter la paix et la liberté à une Corée unie. Toute délégation qui présenterait quelque proposition visant à paralyser notre travail ou de nature à produire un tel résultat, porterait à la vérité une lourde responsabilité.

Monsieur le président, bien que les sujets que j'ai abordés soient tous importants, le règlement pacifique de la question coréenne constitue l'objet primordial